#### AR Prefecture

082-218201127-20250313-CM20250313\_18-DE Reçu le 17/03/2025

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## **COMMUNE DE MOISSAC**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TREIZE MARS (13/03/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 23

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES: 10** 

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), Adjoint,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Jessie COTTINET (Représentée par Madame Anne-Marie VOLLARS (DUPONT)), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

### **ENFANCE - PETITE ENFANCE**

18 – 13 mars 2025

18. Convention sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipale de Moissac avec les communes de Montesquieu, Durfort Lacapelette et Boudou pour l'année 2025

Rapporteur: Madame Stéphanie GAYET

Considérant que la précédente convention est arrivée à terme au 31 décembre 2024.

**Considérant** que la signature de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 permettra aux communes conventionnées de bénéficier de tarifs préférentiels.

### AR Prefecture

082-218201127-20250313-CM20250313\_18-DE Reçu le 17/03/2025

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet ladite convention à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme Moissac, le 14 mars 2025

-Maire,

\_\_\_\_\_

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le

De sa publication et/ou notification le :